

Martine VIART  
Commissaire enquêteur  
13b rue de la Ville Offier  
22190 Plérin  
e.p.lannion@gmail.com

Plérin le 7 décembre 2023

Monsieur le Préfet  
Préfecture des Côtes d'Armor  
1, rue du Parc  
CS 52256  
22022 Saint Brieuc

**Objet :**

Enquête publique relative à :

- La construction d'une nouvelle station d'épuration à LANNION et à la mise en conformité du système d'assainissement de Lannion (station d'épuration, postes de relèvement, réseaux) au titre du code de l'environnement ;
- La dérogation à la Loi littoral au titre du code de l'urbanisme ;
- L'utilisation du domaine public maritime au titre du code général de la propriété des personnes publiques.

**Référence :**

B-230106-094200-193-007 (GunEnv)

**Monsieur le Préfet,**

Par décision du tribunal administratif de Rennes, le 2 août 2023, j'ai été désignée en qualité de présidente de la commission d'enquête pour l'organisation et la gestion de l'enquête publique unique ci-dessus évoquée.

Sur demande des services de Lannion Trégor Communauté, la période de cette enquête a été fixée du 9 octobre au 10 novembre 2023.

La commission d'enquête a demandé à LTC d'organiser une réunion d'information et d'échange le lundi 9 octobre de 18h00 à 20h00, qui s'est tenue salle Sainte Anne à Lannion. Le compte rendu vous a été transmis.

Le procès-verbal des observations du public et de la commission d'enquête a été remis aux services de Lannion Trégor Communauté le mardi 21 novembre 2023.

Selon l'article R.123-15 du code de l'environnement, la présidente de la commission d'enquête doit vous remettre, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le rapport, les « Conclusions et avis », c'est-à-dire le 10 décembre 2023.

Ayant reçu le mémoire en réponse de LTC le mardi 5 décembre 2023, nous ne disposons que de 5 jours calendaires (et 3 jours ouvrés) pour réunir la commission d'enquête et se prononcer sur les conclusions et les avis.

Devant la complexité de ce dossier d'enquête publique unique et le peu de temps qui nous est imparti, je sollicite de votre part le report du délai de remise des rapports au mardi 27 décembre 2023.

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie de bien vouloir agréer, **Monsieur le Préfet**, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Martine VIART**



Présidente de la commission